



Newsletter n°94

Le 19 janvier 2022

Bonjour [civil] [prénom] [nom]



Tout d'abord recevez nos vœux de joie et de persévérance dans l'action pour 2022 ; et gardez-vous en bonne santé.

Pour 2022, nous espérons que vous accepterez de prendre ou de transmettre le bulletin [d'adhésion 2022](#) à vos connaissances car les projets éoliens [à Parlan \(15\)](#), à [Camps \(19\)](#) ou dans le Lot ne sont pas abandonnés.

☞ **Lot** : La société **Cubico** (dont les principaux actionnaires sont des **fonds de pension canadiens**), souhaite mettre en place des éoliennes sur les communes de **Lauresnes (trois unités)** et de **Saint-Cirgues (deux ou trois unités)**, situées aux alentours du lieu-dit Les Cours). À noter que **cette société a également lancé des études environnementales sur le territoire**, et a d'ores et déjà pris contact avec les propriétaires des terrains qui auraient donné leur accord aux offres d'achat. Lire l'article de [La Dépêche du 17 janvier 2022](#)

☞ **Aveyron** : installé en octobre dernier pour étudier un projet d'implantation **de vingt éoliennes de 190 m et 200 m de hauteur** au pied du rocher de Ronesque, soit aux portes du Carladez Aveyronnais, le mât de mesures est tombé, dans la nuit de jeudi à vendredi 14 janvier, volontairement sectionné par des opposants. Lire l'article de [TNE-Occitanie du 17 janvier 2022](#)

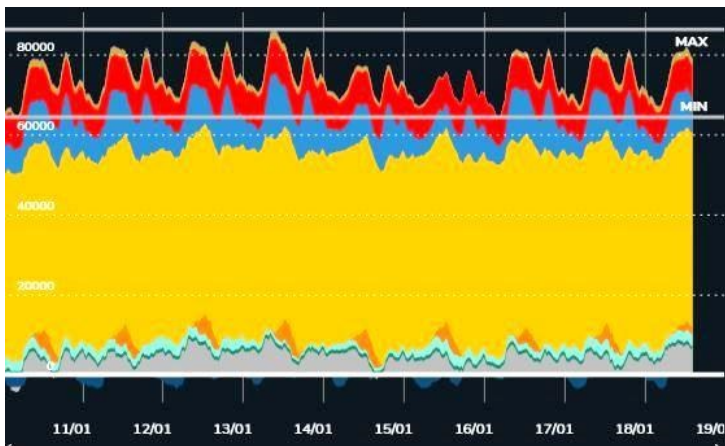
☞ Et si on regarde les décisions du Conseil d'Etat, **les exploitants de parcs éoliens obéissent rarement aux injonctions administratives**. L'exemple du [parc de Guen](#) (Morbihan) est révélateur : un combat qui a **débuté en 2004**, un parc créé en 2008 et dès 2009, 3 des éoliennes étaient jugées illégales par le tribunal de Nantes. Il a fallu attendre le **30 décembre 2021** pour que le [Conseil d'Etat tranche](#) en jugeant que **l'utilisation des éoliennes était illégale depuis 2008** et le 6 janvier 2022 le préfet du Morbihan a signé un arrêté de [démantèlement de 3 éoliennes](#). **Sera-t-il suivi d'effet ?**

Voici des informations qui pourraient vous intéresser. Beaucoup d'entre elles proviennent du site [Vents et Territoires](#). Comme sur le [site de l'APPGE](#), les liens sont en **rouge**, soulignés et **en gras**

Que faut-il comprendre de la politique électrique en France?

Dans [Marianne du 14 janvier 2022](#) : EDF va racheter son électricité jusqu'à **300 euros le MWh...** et la revendre à **46,20 euros** à ses concurrents

Ou dans [Connaissance des Energies du 14 janvier 2022](#), on peut lire : *Alors qu'elle est actuellement vendue à 42 euros du mégawatt/heure (au lieu de quelque 250 euros sur le marché actuellement) par EDF à ses concurrents, le gouvernement a "proposé de relever ce prix de vente de 42 à 46,2 euros/MWh, ce qui permet de réduire la facture pour EDF", a indiqué Bruno Le Maire..... "Nous remercions EDF de faire cet effort pour l'intérêt général, évidemment nous serons aux côtés d'EDF pour les aider à passer cette difficulté", a déclaré Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique sur LCI.*



Comme on peut le voir sur ce graphique obtenu sur [le site par RTE](#), la partie grise du bas correspond aux imports d'électricité et en bleu clair la production éolienne !

A titre d'information le 19 janvier à 12 h45, la France importait 9,77% (8 029 MWh) de la quantité totale (82 194 MWh) utilisée pour la consommation Française et l'éolien produisait 3,4% (2 791 MWh) de cette

quantité totale.
et le gaz 9,93% (8 161 MWh).

Nucléaire : les 4 plus gros réacteurs arrêtés jusqu'à la fin de l'année 2022, lire dans Le [Point du 14 janvier](#) 2022

Dans le journal [La Croix du 10 janvier](#) 2022 , on peut lire :

*Cette crise inédite est liée notamment à la **flambée des cours du gaz**, qui sert aussi à produire de l'électricité, avec une demande plus forte que l'offre et en toile de fond les tensions politiques entre l'Ukraine et la Russie, premier fournisseur de l'Union européenne.*

Face à la hausse des prix de l'électricité, **un patron va louer un groupe électrogène diesel**. Un dispositif moins cher, mais plus polluant. [RTL du 29 décembre](#) 2021

Afrique

Electricité : **L'Afrique perd des milliards de dollars** sur des productions qu'elle n'arrive pas à absorber du fait notamment de réseaux défectueux et de difficultés de toutes sortes. Le " **take or pay** " est par ailleurs très peu éthique, puisqu'il n'y a manifestement pas de partage équitable du risque, et qu'il est onéreux pour les maigres finances desdits pays. Parfois, d'ailleurs, du fait de la corruption des élites, la demande en électricité à satisfaire, objet du contrat de " take or pay ", peut être surestimée. Le " **take or pay** " est par conséquent un **procédé usurier**. Il faut le condamner avec vigueur. Lire la tribune de [Magaye Gaye du 24 décembre](#) 2021

Pays-Bas : Des bus électriques avec un chauffage au... Diesel !



La ville d'Eindhoven est pionnière en matière de transports publics écologiques. Depuis 2015, cette localité néerlandaise utilise en effet des bus électriques qui ne produisent donc aucune émission nocive. Mais la réalité est différente : **les bus électriques sont en fait équipés de chauffages fonctionnant au Diesel**.

Lire l'article de [Gocar du 22 décembre](#) 2021

Royaume Uni : Les Écossais feront face à une probable **augmentation de 50% de leurs factures d'énergie** alors que la production d'énergie éolienne s'effondre

Extrait : *Les factures d'énergie pourraient augmenter jusqu'à 50% au printemps alors que le Royaume-Uni est confronté à une "crise nationale" liée à la **flambée des prix de gros du gaz** et*

de l'électricité, la production d'énergie renouvelable s'étant effondrée, aidée par les vitesses de vent écossaises les plus faibles de ce siècle. Lire l'article dans [The Herald du 24 décembre](#) 2021

Norvège : À Tysvær, il y a environ 150 propriétés à une **distance de 2 km de la centrale éolienne**. Au total, environ 3 à 400 personnes y vivent, de sorte que les plaintes de bruit et les autres maux de cette centrale éolienne particulière ont une très grande conséquence..... Il n'existe pas à ce jour de méthodologie ou de directives spécifiques sur la manière d'étudier les effets globaux d'une centrale éolienne sur la santé publique et il devrait donc être naturel d'utiliser un **principe de précaution comme base d'une politique énergétique raisonnablement sensée où la prise en compte de la nature et de la santé publique passe avant la prise en compte de la rentabilité pour les plus grands fraudeurs fiscaux d'Europe**. Lire l'article dans [Motwind du 6 janvier](#) 2022

Amazonie

Paradoxe environnemental : les éoliennes déboisent l'Amazonie

La demande mondiale de bois de balsa, cet arbre amazonien, a explosé, car c'est une ressource naturelle utilisée en Europe et en Chine comme composante de la construction des pales des éoliennes.


Les pales d'une seule éolienne atteignent déjà 80 mètres de long, et les nouveaux modèles de ces appareils peuvent avoir des pales allant jusqu'à 100 mètres, ce qui signifie environ **150 mètres cube de bois chacune, soit plusieurs tonnes**, selon les calculs du National Renewable Energy Laboratory des États-Unis. Lire l'article de [El Pais du 24 novembre](#) 2021




Vous pouvez aussi télécharger

 Le bulletin [d'adhésion 2022](#);

 Le collectif 34-12 propose un diaporama modifiable par chaque association " [Bannir l'éolien](#) ".
N'hésitez pas à [le télécharger](#)

 Le triptyque de la [FED actualisé août 2020](#) qui résume les principales raisons conduisant à refuser les éoliennes. Il s'agit d'un document format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement.

 Les [powerpoints de l'APPGE](#) dénonçant les dangers des éoliennes.

 Le rapport disponible à la [DREAL du Cantal](#) sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 [L'avis négatif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/](#)

 Le dossier de [Vent du Milan](#).

Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis .

Gardez-vous en bonne santé

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Patrick Verrier, président

Dominique Lacambre, trésorier

Gilles Forhan, secrétaire

Bernadette Forhan, relecture

Brigitte Briard, présidente d'honneur

Pour vous désabonner

[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)